

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 Septembre 2025

En l'an deux mil vingt-cinq, le conseil municipal s'est réuni le vingt-trois septembre à 20h00 sur une convocation du 15 septembre 2025.

Présents : Philippe NEAU, Marion ROBIN, Émilie PORTAIS, Bernard BARRAUD, Stéven JARDIN, Magali VINCENT, Vincent RENAUDIN, Edwige MADEUX, Sonia CLAVURIER MICHAUD, Christophe COETTO

Absents : François BERTRAND, Marion FILLEUL, Émilie CORS

Secrétaire de séance : Marion ROBIN

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 28 août 2025

Le compte-rendu est lu par Monsieur Le Maire.

Monsieur le Maire demande qui est favorable au compte-rendu du 28 août 2025 ?

Vote : 9 OUI

2. Financement Cours Oasis – DETR équipement :

La CDC Aunis Atlantique demande de reprendre une délibération concernant le financement des équipements de la cour dans le cadre du dossier Cours Oasis. Le montant des équipements s'élevant à 31 641,88 €.

Magali VINCENT précise que la CDC a sollicité les élus pour réduire l'enveloppe des équipements afin qu'elle puisse faire l'objet d'une demande de DETR à hauteur de 40 %.

Le Conseil Départemental sera sollicité à hauteur de 30 %.

Monsieur le Maire demande qui est favorable à cette demande de DETR ?

Vote : 9 OUI

3. Demande de DETR DECI :

Monsieur Le Maire explique que la RESE a réalisé une étude concernant la défense incendie de notre Commune. Cette étude laisse apparaître la nécessité d'installer des bâches (citernes) dans les zones isolées et d'en remplacer certaines usagées (durée de vie de 10 ans).

Magali VINCENT demande si l'installation de citerne nécessite l'achat de terrain afin de pouvoir les poser. Cela est à l'étude.

Monsieur Le Maire évoque des accords possibles avec des agriculteurs possédant déjà des forages dans certaines zones.

Monsieur le Maire demande qui est favorable à cette demande de DETR dans le cadre de la défense incendie ?

Vote : 9 OUI

4. Avenant en moins-value entreprise Les Bâtisseurs Charentais :

Monsieur Le Maire fait part d'un constat d'huissier qui n'a pas été fait pour un montant de 693,26 €.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à cette moins-value ?

Vote : 9 OUI

5. Financement remplacement de l'ascenseur du Pôle Santé :

Monsieur le Maire informe que les travaux réalisés juillet pour un montant de 8137,16 € + 654,60€ ne permettent pas le bon fonctionnement de l'ascenseur. Un nouveau devis de 7051,74 € a été établi par KONÉ. Ce devis n'a pas été validé car ces dépenses conséquentes ont amené Monsieur Le Maire à se

renseigner dans l'objectif de changer l'ascenseur. Il a donc consulté différentes entreprises pour obtenir des devis (OTIS, KONÉ, ETNA FRANCE, SCHINDLER). Certains évoquent du matériel reconditionné. L'investissement est évalué à environ 50 000 €.

Cette panne crée des désagréments auprès de certains professionnels du Pôle Santé. Monsieur Le Maire a fait le lien avec eux et leur a proposé la salle de la Métairie pour réaliser leur consultation le temps de la prise de décision.

Le Département et la Préfecture ont été sollicités pour savoir si cette opération pourrait être subventionnable.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de pouvoir déposer des dossiers de demande de subvention dans le cadre d'un renouvellement de l'ascenseur ?

Vote : 9 OUI

6. Informations et questions diverses :

Magali VINCENT fait part aux conseillers de l'ébauche de plan de lotissement sur l'OAP MARTINEAU (rue de Saint Sauveur - Chemin du cimetière) par la société MANOLYS

Il y aura une entrée/sortie rue de Saint Sauveur et une entrée/sortie chemin du cimetière. Le lotissement aura une liaison cyclable et piétonne en son milieu.

Chaque habitation devra créer deux places de stationnement perméables sur sa parcelle. Afin de différencier l'espace roulant et l'espace piéton, deux revêtements seront utilisés.

Un jardin privé apparaît en façade. Il sera peut-être nécessaire d'imposer la clôture dans un souci d'harmonie et aussi afin d'éviter que cet espace se transforme en place de parking.

Le fossé et la haie rue de Saint Sauveur nécessitent un recul des constructions de 3 mètres.

Une plateforme en béton sera prévue à l'entrée de chaque rue afin d'y positionner les poubelles les jours de ramassage.

Christophe COETTO fait part de la vigilance à avoir lors des travaux d'assainissement et notamment la remise en état de la route.

Le mur en pierres chemin du cimetière sera préservé.

Marion ROBIN fait part de la réunion proposé par Lise GIRARD afin de poursuivre le dossier FOURNIL. La date du mercredi 8 octobre à 9h est arrêtée.

Christophe COETTO demande, suite à un constat de la Fédération Française de Football, que les buts soient repeints. Ils doivent aussi être rehaussés pour être homologués.

Dans la perspective du réaménagement du parterre au coin de la rue des Écoles et de celui de la place de la Mairie, Magali VINCENT va solliciter un devis.

Il sera nécessaire d'amender la terre avant les plantations.

Fin de séance à 21h15

Philippe NEAU	Maire et Président de séance	
Marion ROBIN	Secrétaire de séance	